

PRÊT PARTICIPATIF GRAND EST

► OBJECTIF

Le Prêt Participatif Grand Est est un soutien aux TPE et PME ayant un projet de croissance ou de développement à financer, à moyen long terme.

► TERRITOIRE ELIGIBLE

Région Grand Est.

► BENEFICIAIRES DE L'AIDE

TPE et PME selon la définition européenne en vigueur :

- Implantées en Région Grand Est (siège social ou établissement portant le projet de développement) ;
- Ayant un projet de croissance ou de développement (investissement et/ou liés aux besoins en fonds de roulement, de refinancement du PGE ou de crédits existants est envisageable dans certaines limites) ;
- Respectant un minimum de fondamentaux financiers, et notamment une cotation Banque de France 6+ ou plus favorable ;

Toute activité ou secteur sont éligibles, à l'exclusion :

- des opérations de cash out finançant le rachat/la sortie d'actions (y compris le Compte Courant Associé) ou le versement des dividendes pour les actionnaires ;
- de l'acquisition d'actions de sociétés externes ou au sein d'un même groupe ;
- des amendes, pénalités financières, frais de justice et de contentieux, exonérations de charges ;
- des frais débiteurs, agios et autres charges financières ;
- des activités purement financières ou de développement immobilier lorsque celles-ci sont effectuées comme une activité d'investissement financier et ne doivent pas financer le crédit à la consommation et plus spécifiquement, les projets d'investissement sous-jacents correspondant aux limites sectorielles (NAF rév.2) suivantes :
 - 41.1 : Promotion immobilière ;
 - 64 : Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite ;
 - 65 : Assurance ;
 - 66 : Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance ;
 - 68 : Activités immobilières ;
- des projets portés par des agriculteurs ou des aquaculteurs ou des pêcheurs ainsi que les projets concernant des produits de l'agriculture, de la pêche ou de l'aquaculture ;
- des coûts liés au contrat de crédit-bail, tels que la marge du bailleur, coûts de refinancement d'intérêts, frais généraux frais d'assurance, auto-construction ;
- toutes autres dépenses relatives à des restrictions définies et appliquées conformément à la politique générale du FEI sur les Secteurs Restreints.

► MODALITES

Partenariat Région Grand Est/ Fonds Européen d'Investissement/ Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne/ Caisse d'Épargne Grand Est Europe/ Crédit Agricole

Le Prêt Participatif Grand-Est est accessible dans les agences et centres d'affaire des trois banques partenaires :

- Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
- Caisse D'Épargne Grand Est Europe

- Crédit Agricole Alsace Vosges, Crédit Agricole du Nord Est, Crédit Agricole de Lorraine, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne

La décision d'octroi du prêt est prise par la banque.

► NATURE ET MONTANT DES CONCOURS ELIGIBLES

Montant :

Le montant du prêt est inférieur ou égal à 500.000 €.

Durée/amortissement :

- Différé de remboursement de 2 à 5 ans maximum
- Amortissement du capital sur 5 ans minimum

► CONDITIONS FINANCIERES

Tarification :

Taux préférentiel par rapport aux conditions usuelles du marché, variant selon les partenaires bancaires.

Le taux d'intérêt du prêt ne peut pas dépasser EURIBOR 1mois applicable à la date de signature du prêt + 4%.

Garantie :

Le Prêt bénéficie d'une garantie gratuite de la Région Grand Est de 80% sur 10 ans maximum.

► REGLEMENTATION

Ce prêt bénéficie d'une aide de la Région au sens de la réglementation relevant des aides de « *minimis* ». La banque partenaire informera le bénéficiaire du montant de l'Equivalent Subvention Brut à déclarer.

► LA DEMANDE D'AIDE

Les demandes de prêts participatifs sont à adresser aux banques partenaires (coordonnées ci-dessous).

Pour toute demande d'information complémentaire, les trois partenaires bancaires sont à votre disposition :

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
bpalc_bal_entreprises@bpalc.fr

Caisse D'Épargne Grand Est Europe
Agences bancaires (pour les professionnels)
Centres d'Affaires (pour la partie PME/entreprises)
christine.schumacher@cegee.caisse-epargne.fr

Crédit Agricole
CR Lorraine - AGENCES.ENTREPRISES@ca-lorraine.fr
CR Champagne Bourgogne - mde@ca-cb.fr
CR Nord Est - ANIM-CO@ca-nord-est.fr
CR Alsace Vosges - CREDIT.AGRICOLE.ENTREPRISES@ca-alsace-vosges.fr